



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « PROMENADE DU PONT D'ABLE, FRANCO VELO SUISSE, IL EST TEMPS D'ENTREtenir CE TRONCON » (N° 1148) (PLR)

Séance du 25 mars 2021

Point n° 8

Depuis 2019 et le début des travaux sur le site de la station d'épuration des eaux en lien avec le traitement des micropolluants, de nombreux camions ont transités par « la promenade du pont d'Able » pour accéder au chantier. Le gabarit n'était pas suffisant pour le passage par l'entrée principale de la STEP.

Dans le même temps, une campagne importante de sécurisation du chemin contre la chute d'arbres morts par une entreprise de travaux forestier a été organisée par la Municipalité.

Les services communaux disposent d'un montant au budget annuel pour l'entretien de ses chemins forestiers. Aucun entretien n'a été fait depuis début 2019 en raison des interventions lourdes citées ci-dessus.

Ces différents éléments sont co-responsables de la forte dégradation du chemin. Après analyse de l'état global du tronçon, la surface de ce chemin doit être nivelée afin d'éliminer la terre accumulée par le passage des véhicules lourds et redonner les pentes nécessaires à l'évacuation des eaux de pluie et augmenter ainsi la durabilité du revêtement en groisse. Le coffre de la chaussée est en bon état et la structure ne pose pas de problème.

Les bords de chaussée doivent également être partiellement redessinés, les véhicules lourds ayant ponctuellement empiétés sur les banquettes en terre végétale.

- **La Commune va-t-elle faire valoir ses droits en demandant au SEPE de remettre en état ce chemin dans les plus brefs délais ?**
Oui, la Commune va faire valoir ses droits avec une participation financière du SEPE.
- **Quel est précisément ce délai ?**
Ce type de travaux doit être réalisé par temps sec et tempéré. La période idéale s'étend d'avril à fin septembre. Les travaux de la STEP s'étant terminés à l'automne 2020 nous attendions pour intervenir au retour des beaux jours, c'est-à-dire au printemps.
- **Cette réfection sera-t-elle bien à la hauteur des dégâts subis par ce chemin, respectivement un nivelage, surfacage total sera-t-il effectué sur le tronçon précité ?**
La réfection sera globale au niveau de la surface, effectuée dans les règles de l'art afin d'assurer à cette promenade une meilleure durabilité.
- **La Commune serait-elle disposée à rendre attentifs les exploitants forestiers quant au caractère particulier de ce chemin ou de demander à ces derniers de participer aux frais d'entretien ?**
Les dernières interventions forestières dans ce secteur ont principalement été commandées par la Commune pour sécuriser le chemin. Une participation financière dans ce cas ne peut pas être demandée. Par contre, en cas de coupe de bois, un constat de l'état du chemin peut être réalisé avant intervention et une remise en état demandée en cas de dégradation au mandataire des travaux.

8 mars 2021

Le Conseil municipal